

« ET SI VOUS AUSSI VOUS Y AVIEZ DROIT ? »

L'AGGLOMERATION AIDE LES PROPRIÉTAIRES DANS LEUR PROJET

Le Guichet Unique de l'Habitat de La Roche-sur-Yon Agglomération vous accompagne dans votre projet habitat et peut vous proposer des **aides à l'acquisition et aux travaux de rénovation ou d'adaptation des logements, allant de 20 à 60 % du montant des travaux** (fourniture et main d'œuvre).

Comment faire ?

Contactez le Guichet unique de l'habitat : étude de votre projet, conseil, présentation des aides mobilisables, réalisation d'un diagnostic du logement...

Le conseil, les diagnostics et l'accompagnement sont entièrement pris en charge par La Roche-sur-Yon Agglomération.

Zoom sur l'aide « Cadre de Vie »

Votre logement a plus de 20 ans ? Vous envisagez de faire réaliser des travaux de ravalement de votre façade par des professionnels ?

Si votre logement est situé dans un périmètre défini par la commune et s'il est classé en étiquette D¹, vous pouvez bénéficier d'une subvention allant de 25 à 35 % du montant des travaux (plafonné entre 600 € et 1 500 €) quelles que soient vos ressources.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Accueil téléphonique, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 au 02 51 31 08 98

habitat@larochesuryonagglomeration.fr

www.larochesuryonagglomeration.fr

¹ Etiquette déterminée gratuitement par l'Agglomération et ses partenaires

Zoom sur le pack Eco-accession

Vous souhaitez acquérir un logement (individuel ou collectif : ancien ou neuf), ou un terrain¹, en accession directe ou en Prêt Social Location Accession (PSLA) sur La Roche-sur-Yon Agglomération ?

Vous êtes primo-accédant ?

La Roche-sur-Yon Agglomération vous propose le pack Eco Accession

- Une subvention éco-accession⁽¹⁾ de 2 000 €, 4 000 € ou 6 000 € (*selon critères*).
- Un accompagnement technique personnalisé dans la réalisation du projet (ex : partenariat avec « Mieux se loger » pour les ayants droits.)

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Accueil téléphonique, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 au 02 51 31 08 98

habitat@larochesuryonagglomeration.fr

www.larochesuryonagglomeration.fr

¹ Conditions de surface du terrain

Zoom sur l'aide à la réhabilitation de logements pour mise en location

Vous avez acquis un logement en mauvais état, vous souhaitez le réhabiliter pour le mettre en location ? Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ou des travaux d'entretien (revêtement, pose cuisine aménagée...) ?

La Roche-sur-Yon Agglomération vous propose le pack Louer Mieux

- La subvention de La Roche-sur-Yon Agglomération et/ou de l'ANAH
- Une déduction fiscale (60 à 70 % de déduction fiscale sur les revenus bruts fonciers)
- Les frais de gestion pris en charge à 50 % par l'Agglomération, si la gestion locative est assurée par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale - AIVS (Habitat et Humanisme)
- Un accompagnement technique et administratif à chaque étape du projet
- La coordination des partenaires

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Accueil téléphonique, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 au 02 51 31 08 98

habitat@larochesuryonagglomeration.fr

www.larochesuryonagglomeration.fr

Zoom sur les aides aux économies d'énergie

Vous possédez un logement de plus de 15 ans, celui-ci est énergivore ? Les factures de chauffage sont importantes ? Vous envisager de réaliser des travaux afin de réaliser des économies d'énergie ?

Si votre niveau de ressources est éligible, La Roche-sur-Yon Agglomération vous propose :

- Une subvention de l'Anah ou de l'Agglomération pour réaliser vos travaux
- Un accompagnement technique et administratif à chaque étape du projet
- La coordination des partenaires

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Accueil téléphonique, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 au 02 51 31 08 98

habitat@larochesuryonagglomeration.fr

www.larochesuryonagglomeration.fr

Zoom sur l'aide à l'adaptation – Handilog

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez anticiper ou pallier à une perte d'autonomie ?
Vous avez besoin de réaliser des travaux pour répondre à une situation de handicap ?
Vous souhaitez réaliser des travaux d'adaptation et/ou d'accessibilité du logement et de ses abords ?

Si votre niveau de ressources est éligible, La Roche-sur-Yon Agglomération vous propose le programme Handilog :

- Une subvention de l'Anah ou de l'Agglomération pour réaliser vos travaux (jusqu'à 50 % du montant des travaux)
- Un diagnostic d'ergothérapeute ou technique selon le besoin
- Un accompagnement technique et administratif à chaque étape du projet
- La coordination des partenaires

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Accueil téléphonique, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 au 02 51 31 08 98

habitat@larochesuryonagglomeration.fr

www.larochesuryonagglomeration.fr